



## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Communiqué émis en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 05 juin 2014

### Synthèse des principales caractéristiques de l'opération : programme de rachat de titres

**Emetteur :** IDSUD cotée au fixing sur Alternext

mnémotique : ALIDS

code ISIN : FR0000062184

Société éligible au PEA-PME

**Programme de rachat :**

- . titres concernés : actions ordinaires
- . % de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du capital. Compte-tenu de l'auto-détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 5,42 % du capital social.
- . prix d'achat unitaire maximum : 60 €.
- . montant maximum : 3 091 K€.

**Objectifs par ordre de priorité :**

- . animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- . conservation d'actions et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . annulation des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

**Durée du programme :** 18 mois, soit le 05 décembre 2015.

IDSUD est un prestataire de services de proximité avec comme activités principales le capital-investissement et le change manuel (devises et métaux précieux). La société est cotée au fixing, sur le marché Alternext d'Euronext.

#### 1) Répartition par objectifs

Au 31 décembre 2013 la société détient 43 526 actions, soit 4,58 % du capital social, représentant au cours d'achat un montant de 1 178 K€. Ces actions sont réparties de la façon suivante :

- 3 049 actions (0,36 % du capital social) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont, conforme à la charte AMAFI ;
- 25 930 actions (2,73 % du capital social) à la conservation et à la remise ultérieure à l'échange ou au paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- 14 187 actions (1,49 % du capital social) au rachat d'actions propres pour annulation ultérieure.

#### 2) Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société

est autorisée à procéder à des achats en bourse de ses propres actions en vue, par ordre de priorité :

- . d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI ;
- . de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- . de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- . de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- . de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

#### 3) Modalités

##### a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée du 05 juin 2014 permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre total d'actions s'élevant à 950 400 actions, le programme porterait sur un maximum de 95 040 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 60 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique de 5,7 M€.

Compte tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 51 514 actions soit 5,42 % du capital social, représentant un montant maximum de 3 091 K€. La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention de 10% du capital social.

Les titres pourront être rachetés en tout ou partie par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par les transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

##### b) fourchette d'intervention

Prix maximum de rachat : 60 €.

##### c) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle tenue en l'an 2015. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 05 décembre 2015.